

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23- 0027050

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0291 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Bougla Fatima Fez Hacem

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0663 139459

Total des frais engagés : 1082,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mohammed ANNACIR
ZHRI
Gynécologue Obstétricien
192 Bd. Zerkaoui - Casablanca
Tél: 0522 202073/71/75

Date de consultation : 30/10/2023

Nom et prénom du malade : Bougla

FATIMA Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : HTA + Zucosur + D-Ossem

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

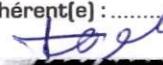
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
200 10 2023	Gynéco		Gratuit	Dr. Mohammed AIT ZAHRA Gynécologue Obstétricien Zerkaouini - Casablanca +212 522 20 20 73 / 74 / 75

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien Et du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE BOURGOGNE ZERRADA FAZI Hail Bd Zerkiouni - Casablanca n° 22 27	30/10/23	1082,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram shows a 3D grid of points arranged in a cube-like structure. The points are labeled with numbers from 1 to 8, representing different states or positions. The grid is centered at the origin (0,0,0). The vertical axis is labeled 'H' at the top, the horizontal axis is labeled 'G' to the right, and the depth axis is labeled 'D' to the left. The points are distributed as follows:

- Front face (depth 1): Points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.
- Back face (depth -1): Points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.
- Top face (height 1): Points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.
- Bottom face (height -1): Points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.
- Left face (width 1): Points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.
- Right face (width -1): Points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.
- Front-left corner (D=1, G=-1, H=1): Point 1.
- Front-right corner (D=1, G=1, H=1): Point 2.
- Back-left corner (D=-1, G=-1, H=1): Point 3.
- Back-right corner (D=-1, G=1, H=1): Point 4.
- Front-top corner (D=1, G=-1, H=1): Point 5.
- Front-bottom corner (D=1, G=-1, H=-1): Point 6.
- Back-top corner (D=-1, G=-1, H=1): Point 7.
- Back-bottom corner (D=-1, G=-1, H=-1): Point 8.

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

عيادة أمراض النساء و الولادة

Cabinet de Groupe de Gynécologie-Obstétrique

Consultation sur rendez-vous

الدكتور م.ن. الزهيري

Dr. ZHIRI M.A.

أمراض النساء و الولادة
الفحص الصوتي

Gynécologue - Accoucheur
Echographie

ICE 001702763000004

INPE 091141598

TP 35504783

IF 40401704

CNSS 2563379

Casablanca, le : 30/10/2023 الدار البيضاء، في

BOUGHA
FATIMA

الدكتور أ. حمدوش

Dr. Hamdouch A.

أمراض النساء و الولادة
الفحص الصوتي

Gynécologue - Accoucheur
Echographie

ICE 001702781000003

INPE 091072363

TP 35504784

IF 40401705

CNSS 2563379

ORDONNANCE

$$19.00 \times 2 = 158.00$$

111SENTER 2Bois

$$186.30 \times 3 = 558.90$$

4 CO-VARTEX 160 mg/12

29.50

3 Bois

31 TEMESTA 2,5 6yp

140

METEOSPASMYL:

6yp 3

55.00

SURGAM 200mg

6yp

240.00

SEROPLEX long:

6yp 6

1082,20

زاوية زنقة موسى ابن نصير - الدار البيضاء
Résidence Baghdad 192, Boulevard Zerkouni - An
Fax : 05 22 20 20 75 - الفاكس : Tél.

Laboratoires WYETH FRANCE
Maphar
Bd Alkimiia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Zenata, Ain Sebaâ, Maroc

ستراتيفير 25 مع سنتيل 300 مع

METEOSPASMYL® B 20 caps molles

Alvérine citrate 60 mg / Siméticone 300 mg

P.P.V. : 40,40 DH

Distribué par COOPER PHARMA
41,rue Mohamed Diouri - Casablanca

6 118000 000293

6 118000 000293

Carefully read the leaflet before use

Maphar
Bd Alkimiia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Seroplex 240mg cp sec b28
P.P.V. : 240,00 DH

6 118001 184989

LOT : 22/04
PER : 02/2026
P.P.V. : 55DH40

6 118000 060857
SURGAM 200MG
CP SEC B20
P.P.V. : 55DH40

6 118000 060857
Oussan Casablanca
الهاتف

186,30

x3 Ged

P.P.C : 79 DH
Duo: | Lot:
11/24 | V307G

x3 Ged